



Le 12/12/2024,

## **CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance qui aura lieu le :

**mardi 17 décembre 2024 à 16 heures 30**

Salle du Conseil - 48220 VIALAS

### **Ordre du jour:**

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2024
- 2- Lotissement du Prat de la Peyre : Vente lot n°4
- 3- Fixation des modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire frais de santé des agents
- 4- Création d'un service assujetti à la TVA pour le local commercial
- 5- Approbation de la convention avec le Collège du Trenze pour la fourniture des repas aux élèves du 1er degré
- 6- Réhabilitation AEP 2018/2022 - Modification du plan de financement prévisionnel Phase 4
- 7- Baux communaux : Fixation des loyers pour 2025
- 8- Finances - Admissions en non-valeur
- 9- Eau et Assainissement : Tarifs 2025
- 10- Mise en place de la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- 11- Mise en place de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
- 12- Approbation du contrat de prestations avec l'Association Trait d'Union
- 13- Décisions du Maire
- 14- Avancement des dossiers
- 15- Informations au Conseil

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,  
Le Maire, Michel REYDON

---

### **POUVOIR <sup>(1)</sup>**

Je soussigné  
(2)

donne pouvoir à \_\_\_\_\_

de me représenter à la réunion convoquée pour le mardi 17 décembre 2024 à 16h30, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant <sup>(3)</sup> auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20\_\_

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse (3) Durée de validité : trois reports au maximum